

Compte rendu succinct du Conseil Municipal du 11 septembre 2018

> Rapport d'observations définitives de la Cour des Comptes relatif au contrôle des comptes et de la gestion de la commune de Saint-Médard-d'Eyrans – Année 2012 et suivantes

Le Conseil Municipal prend acte de la communication et du débat relatifs au rapport d'observations définitives sur la gestion de la ville de Saint-Médard-d'Eyrans arrêté par la Chambre Régionale des Comptes Nouvelle Aquitaine pour les années 2012 et suivantes.

> Dénomination de rues : Le Clos des oiseaux

Monsieur le Maire fait part à ses collègues de la création de voiries dans le lotissement le Clos des oiseaux (10 lots). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer cette voie, « rue des Rouges-Gorges ».

> Dénomination de rue : Le Parc Le Déès

Monsieur le Maire fait part à ses collègues de la création de voiries dans le lotissement Le Parc Le Déès (30 lots). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer cette voie, « rue des Magnolias ».

> Dénomination de rues : Le Hameau de Sauvignon

Monsieur le Maire fait part à ses collègues de la création de voiries dans le lotissement Le Hameau de Sauvignon (15 lots). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer ces voies, « rue Merlot » et « allée Malbec ».

> Dénomination de rues : Le Lotissement Chemin de la Bugonne

Monsieur le Maire fait part à ses collègues de la création de voiries dans le lotissement Chemin de la Bugonne. (6 lots). Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide de nommer cette voie, « rue des Fritillaires ».

> Giratoire du Sable d'Expert : autorisation de signature de convention entre le Département et la Commune

Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal de signer la convention avec le Conseil Général de la Gironde concernant l'aménagement d'un giratoire sur la RD 1113 (du PR 56+930 au PR 57+100) et la RD 108 (du PR 13+030 au PR 13+180).

Cette convention a pour objet de préciser les obligations particulières du Département de la Gironde et de la commune en ce qui concerne le principe de financement des travaux annexes du carrefour giratoire ainsi que les modalités de gestion ultérieures des aménagements réalisés.

Le financement de cette opération est assuré par la commune. Le Département de la Gironde participera aux travaux d'éclairage public et d'aménagement paysager du carrefour giratoire à hauteur du montant des travaux réalisés, limité toutefois à :

- 15 000 € pour l'éclairage public
- 1 500 € pour l'aménagement paysager.

> **Rétrocession voirie Clos Marie**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il a été sollicité par la Présidente de l'association syndicale du lotissement « le Clos Marie », afin d'organiser la rétrocession à la commune des emprises et équipements communs, à savoir : la voirie, les espaces verts, les réseaux.

Les co-lotis du lotissement ont donné leur accord sur cette rétrocession à la commune.

Un état des lieux a été réalisé sur place, n'appelant aucune observation.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide d'accepter la rétrocession par voie amiable à l'euro symbolique de la voirie (rue des Micocouliers), des espaces verts et des réseaux du lotissement « le Clos Marie » .

> **Restitution d'indemnité d'un adjoint**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que M. Bernard CHEVALIER, adjoint au maire, peut reprendre ses missions et délégations d'adjoint.

Monsieur le Maire demande au Conseil Municipal de restituer le versement de l'indemnité d'adjoint, qui lui avait été suspendue à sa demande par délibération en date du 14 décembre 2017. Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide la restitution du versement de l'indemnité d'adjoint allouée à M. Bernard CHEVALIER, à compter du 01/09/2018.

> **Signature du Contrat Enfance-Jeunesse période 2018/2021**

Le Contrat Enfance-Jeunesse, signé par la Communauté de Communes de Montesquieu et les communes du territoire en 2014 avec la Caisse d'Allocations Familiales de la Gironde, a pris fin le 31 décembre 2017. Il est envisagé de poursuivre et de renouveler ce partenariat avec la Caisse d'Allocations Familiales à travers la signature d'un nouveau Contrat Enfance-Jeunesse, pour une durée de quatre ans. Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, autorise monsieur le Maire à entreprendre les démarches de renouvellement du Contrat Enfance-Jeunesse, et à signer le Contrat Enfance-Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales.